

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Etude du préavis N° 03/2020

Demande de crédit de CHF 622'000.-- TTC pour la réhabilitation de la STREL de la « Combaz» et la reconstruction de sa conduite de refoulement sur la Commune de Denges

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :
Mme Petoud Danièle, Ecublens
MM. Bruchez Pierre-André, président-rapporteur, Denges
Borboën Michel, Lonay
Gallay Didier, Denges
Gränicher Christian, Denens

s'est réunie le jeudi 27 août à 19 heures dans les locaux de l'ERM pour examiner le préavis cité en titre.

MM. Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis. Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés pour répondre aux différentes questions posées par la Commission.

Constat et technique

La station de pompage de la « Combaz» de Denges a été construite en 1975 et a été prévue pour 25 ans environ, on a donc presque doublé cette durée de vie. D'après le « PAC Venoge » on peut rénover cette station à cet endroit et ainsi améliorer la qualité des eaux.

Le bâtiment est en bon état, la problématique c'est les macrodéchets qui perturbent le bon fonctionnement des pompes actuelles (selon photos du préavis).

L'objectif est de changer les pompes afin qu'elles soient mieux adaptées aux types de déchets actuels. Effectivement depuis la taxe aux sacs des déchets de WC, lingettes ou de graisse sont jetés dans les canalisations.

Actuellement beaucoup d'heures sont effectuées à l'ERM pour l'entretien de ces pompes.

Les travaux vont se dérouler en gardant en activité cette station le plus longtemps possible. Pour ce faire une pompe provisoire va être installée avant la mise en place de la pompe définitive.

L'objectif est d'avoir des dessableurs afin d'éviter l'usure précoce des pompes.

Coûts

L'estimation pour des travaux.
Les principaux clapets et tuyaux.

Plan financier

Subvention

Suite à l'absence de subvention.

Participation

Une participation des collecteurs.

Répartition

L'ouvrage est financé respectivement par l'ERM et le canton.

Préavis de l'entrepreneur

Après discussion, la commune est favorable à l'ouvrage d'évacuer les eaux.

Conclusions

Fondés sur la Commission, bien vouloir voter les conclusions.

- vu le préavis qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de
- lu le rapport des conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

1. d'accorder l'avis N° 03/2020 du Comité de direction, « Combaz et reconstruction de la conduite de refoulement sur la commune de Denges », la commission chargée de son étude,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire.

DÉCIDE

Comité de direction un crédit de CHF 622'000.-- TTC, pour la réhabilitation de la STREL de la commune de Denges.

Le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,

Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement de son choix.

Denges, le 2 septembre 2020

Au nom de la Commission
Le président-rapporteur

Pierre-André Bruchez

PABruchez